

**FICHE DE RE-INSCRIPTION
saison 2021-2022**



Période de réinscription : du lundi 21 juin au vendredi 30 juillet 2021

Elève :	enfant	<input type="checkbox"/>	adulte	<input type="checkbox"/>
.....			
Prénom	NOM			
..... / /	âge :	sexe : F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Niveau scolaire :
Date de naissance	en début de saison	à la rentrée de septembre		
Responsable légal, si élève mineur :	Monsieur	<input type="checkbox"/>	Madame	<input type="checkbox"/>
.....			
Prénom	NOM			

Coordonnées :		
Adresse postale		
.....		
Code postal	Ville		
Tél 1 : (.....) père/mère/autre		
Tél 2 : (.....) père/mère/autre		
Email 1 : (.....) père/mère/autre		
Indispensable pour recevoir les informations de l'école. (.....) père/mère/autre		
Email 2 : (.....) père/mère/autre		

Cours individuel :		
Instrument 1	Professeur	Jour et horaire prévu :	<input type="text"/>
.....		
Instrument 2	Professeur	Jour et horaire prévu :	<input type="text"/>
(cours du lundi au samedi)			

Formation musicale :		
<input type="checkbox"/> Eveil (FM & chant choral) (cours d'1 h. le mercredi matin 10h-11h / 10h30-11h30 / 11h00-12h00 selon l'âge et le niveau)	<input type="checkbox"/> FM seul. (cours d'1 h. le mercredi A.M.)	

Pratique collective		
<input type="checkbox"/> Atelier vocal (séance d'1h. minimum le lundi soir ; horaire à confirmer ;)		

Pour finaliser le dossier d'inscription, vous devez :

- préciser le type de paiement :

<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> 1x (annuel)	<input type="checkbox"/> virement bancaire (1x.)
	<input type="checkbox"/> 3 (trimestriel)	
	<input type="checkbox"/> 10x (mensuel)	

Attention : les chèques doivent impérativement avoir le même montant et le nom de l'élève au dos. (Voir tableau à la suite).

- joindre à cette fiche dûment complétée, paraphée (pages 1 et 2) et signée (page 3).

- | |
|---|
| - un justificatif de domicile (quittance d'électricité, impôts locaux, etc) ;
- votre règlement par chèque(s) à l'ordre de L'Arpège. |
|---|

Pour les règlements par virement bancaire, le dossier sera pris en compte une fois le compte de L'Arpège crédité. **Marquer obligatoirement le libellé/motif de virement avec: inscription + nom de l'élève.**

- envoyer ou déposer votre dossier paraphé et signé **AU PLUS TARD LE 30 JUILLET** dans la boîte de L'Arpège à l'adresse suivante :

L'Arpège (Pôle Culturel de la Vallée d'Eure) 7, rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure
--

TARIFS saison 2021 / 2022

du 6 septembre 2021 au 2 juillet 2022

Disciplines	Frais de scolarité	Cotisation	Total	(hors SNA)
<u>Cours individuels (durée :30min.)</u>				
- piano, guitare, violon, flûtes, clarinette, batterie,	→ 303,00 (654,00)	39,00	342,00	(693,00)
- chant	→ 264,00* (654,00)	39,00	303,00	(693,00)
- second instrument	→ 654,00	non	654,00	
				(* tarif préférentiel)

Formation musicale

- Eveil (FM & chant choral) (3 niveaux, de maternelle MS à primaire CM2 - durée : 1 h.)	→ 123,00 (idem)	39,00	162,00	(idem)
- FM seul (solfège) (sans instrument – durée 1h.)	→ 123,00 (idem)	39,00	162,00	(idem)

FORMULE *

1 instrument	→ 360,00 (729,00)	39,00	399,00	(768,00)
+ cours de formation musicale				(* tarif préférentiel)

Pratique collective adulte

- Atelier vocal (durée : 1 h - âge minimum : 15 ans)	→ 123,00 (idem)	39,00	162,00	(idem)
--	-----------------	-------	--------	--------

FORMULE *

1 instrument	→ 360,00*(729,00)	39,00	399,00	(768,00)
+ pratique collective				(* tarif préférentiel)

Paielement en 3 fois ou 10 fois

Cours d'instrument :	(hors SNA) 3 x 114 (3 x 231,00)	(hors SNA) 10 x 34,20 (10 x 69,30)
Cours de chant :	3 x 101 (3 x 231,00)	10 x 30,30 (10 x 69,30)
Eveil / FM seul & Atelier vocal	3 x 54 (idem)	10 x 16,20 (idem)
FORMULE	3 x 133 (3 x 256)	10 x 39,90 (10 x 76,80)

Conditions de remboursement

Il est rappelé que toute année scolaire commencée est due dans son intégralité et qu'en cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être fait sauf :

- abandon pour raison de force majeure (mutation professionnelle, maladie grave, etc), l'arrêt devant alors faire l'objet d'un examen par le CA qui statuera sur un remboursement au prorata, étant entendu que tout trimestre commencé reste dû.
- cas particulier d'un nouvel élève débutant et qui « décrocherait » lors du premier mois et qui informerait par écrit le bureau de son arrêt au plus tard le **2 octobre 2021**.

Ces conditions strictes sont dictées par le fait que les heures et la rémunération des enseignants sont arrêtées contractuellement à la suite des inscriptions sans possibilité de modification par l'association avant la rentrée suivante.

Tarif famille nombreuse

Si 3 membres ou plus d'une même famille (père-mère-enfants) prennent un cours individuel d'instrument, une réduction de 10 % au-delà du premier cours d'instrument est appliqué au moment de l'inscription.

La réduction est toujours calculée sur la base du tarif du cours d'instrument seul, hors cotisation qui reste due en totalité, soit 10% de 303 euros.

Ex: 1 parent et 2 enfants prennent chacun un cours d'instrument

soit $(303 \times 3) + (3 \times 39) - 2 \times (303 \times 10\%) = 965,40$ euros ou lieu de 1026,00 euros

Attention : ne sont pas pris en compte les cours d'instruments dont le tarif est déjà réduit. N'est ainsi pris en compte dans les formules que le prix du cours d'instrument pour le prix total de la formule.

Merci de contacter le trésorier de l'association par mail avant de remettre les dossiers d'inscription afin de vérifier le juste montant du règlement ou (des) chèques à joindre.

Vos engagements

- *Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile.*

(condition indispensable, l'association n'assurant ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales.

- *Je m'engage à respecter le règlement intérieur de L'Arpège.*

(disponible sur le site www.larpege.fr)

.....
Date et lieu

.....
inscrire la mention « lu et approuvé »

.....
Signature